



Transfert des personnels fonctionnaires à VNF

Compte-rendu réunion

O.S – MEDDTL – VNF du 18.01.2012

Participants par service et établissement : DRH – DIT – VNF
CFDT : GOETZ Patricia (SN de Strasbourg) – HUTINET Rémi (DDT mixte Haute-Marne)
CGT – UNSA

Ordre du jour :

- 1 - « Baromètre social »,
- 2 – Calendrier prévisionnel en 2012 pour l'élaboration des décrets.

1 – « baromètre social » :

Présentation d'une enquête élaborée par une société extérieure de consultants – Opinion Way – Questionnaire concocté en partenariat avec VNF. Le MEDDTL collabore à cette démarche.

Ceci servira de « baromètre social » afin que le nouvel employeur ait une idée de l'état d'esprit, des soucis ou non auxquels les personnels sont confrontés, etc, etc.... des personnels travaillant ou ayant vocation à travailler pour lui. Ces derniers pourront faire des propositions d'amélioration.

Cette démarche globale devrait se faire en 3 étapes – 2012 sur la période 2011; 2013 sur la période 2012 et 2014 sur celle de 2013.

Ces enquêtes seront entièrement anonymes et n'auront pas de caractère obligatoire. Répondra qui voudra !

Il y aura 2 types d'envois : Papier et par mail – La version papier sera accompagnée d'une enveloppe réponse pré-payée. Soit les personnels feront remonter leur questionnaire par la hiérarchie, soit ils mettront directement au courrier via la Poste.

Il sera demandé aux directeurs territoriaux d'expliquer la démarche aux personnels avant l'envoi du questionnaire à ces derniers.

L'ensemble des personnels des VN seront destinataires du questionnaire ; ceux sous statut privé comme ceux sous statut public. Y compris les agents qui travaillent sur des missions dites régaliennes et que l'Etat conservera en DDT ou en DREAL (police de l'eau....)

Les O.S auront la présentation d'une synthèse nationale et par service (pour d'éventuels échanges au niveau des services navigation).

Le document présenté aux O.S n'est pas figé et subira quelques retouches face aux interventions des représentants des personnels lors de la réunion de présentation.

Une nouvelle proposition de version sera faite aux O.S avant la fin du mois de janvier.

CFDT : La démarche a le mérite d'exister et fera certainement remonter des choses intéressantes...A condition que les personnels jouent le jeu individuellement en répondant le plus largement possible. Nous

espérons que cela sera le cas afin de prouver les propos de leurs représentants nationaux qui dénoncent un certain nombre de choses depuis des années face à l'administration centrale.

Nous interpellons nos interlocuteurs afin de savoir si les analyses de cette enquête serviront transversalement au MEDDTL afin de lui faire prendre conscience que cela fait des années que les personnels sont sous-payés statutairement et que leur déroulement de carrière n'est plus à la hauteur des missions et des enjeux actuels ! Autant dire que cette enquête tombe à point nommé dans le cadre des réflexions sur le statut des personnels d'exploitation des TPE !

La CFDT doute que la version papier soit la plus appropriée pour les agents de terrain qui n'ont pas accès à un poste informatique, même si celle-ci est nécessaire. Il faudra que les services veillent à la bonne distribution et s'inquiètent des retours éventuels. Mais sans invoquer la moindre obligation !

INFO spécifique Région Bourgogne :

Une O.S évoque le fait que le Président de la Région ait déclaré qu'il ne reprendrait pas les canaux – Centre – Bourgogne et Nivernais ! Il faudra donc avoir confirmation de ces propos et les personnels VN concernés recevront le questionnaire au même titre que leurs homologues des autres services de la voie d'eau (mais pas avant que l'annonce politique soit officielle) !

2 - Présentation du calendrier prévisionnel d'élaboration des décrets :

Ce calendrier se découpe en 3 parties :

La priorité dans un 1er temps:

a/ Les décrets portant statut de VNF ; à l'action sociale interministérielle ; à la désignation des représentants des personnels pour les questions relevant des compétences des CT et d'hygiène sécurité ; à la désignation des représentants des personnels des services transférés au Conseil d'Administration (C.A) avant les élections des membres du C.A ; relatif aux mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de navigation.

Dans un second temps:

b/ Décret relatif aux conditions dans lesquelles le directeur de VNF peut disposer d'une délégation de pouvoirs du ministre en matière de gestion et de recrutement des OPA ; relatif à la détermination des types d'emplois nécessaires à l'exercice de l'ensemble des missions de l'établissement et des catégories de personnels, de droit public et de droit privé, ayant vocation à les occuper ; relatif aux conditions de commissionnement ou d'assermentation des personnels de VNF pour constater certaines infractions ; relatif à la définition des emplois fonctionnels pour lesquels les fonctionnaires occupant des emplois de direction peuvent être détachés ; relatif à l'indemnité différentielle en cas d'impact de l'organisation sur les indemnités de service fait (Pour quand l'établissement d'une fiche financière dans les mêmes conditions que les personnels des routes ?) ; relatif aux modalités d'élection des représentants du personnel au Conseil d'Administration.

Et au final:

c/ Décret relatif aux modalités de mise en œuvre des dispositions liées au régime d'organisation et d'aménagement du temps de travail à l'issue de la période transitoire ; relatif aux dispositions relatives aux comités techniques compétents pour l'ensemble des personnels de VNF ; relatif au CCHS-CT et aux CLHS-CT.

Comme en leur temps les personnels des routes et leur collègues administratifs et techniques, Il va falloir que l'ensemble des personnels fonctionnaires VN se pré-positionnent.

Une circulaire de pré-positionnement sera élaborée sur la base de celles existantes (...) et sera présentée aux O.S la 2^{ème} quinzaine de février.

Prochaine rencontre le 10 février.

Les représentants CFDT veilleront à ce que les engagements de la ministre en matière de non-mobilité, de maintien du niveau des rémunérations, de la préservation des statuts Etat, etc, etc....soient tenus !

